

## Compte rendu du conseil municipal du 10 Juillet 2020

Le 10 Juillet 2020 à 14 heures 34 minutes , le Conseil Municipal de la commune de Sains s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances : la Mairie, sous la présidence de BATHELLIER Nicolas, Maire, après avoir été légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : M. BATHELLIER Nicolas, Maire, M. TASSEL Jean-Marie, Mme CLOAREC Christelle, Mme THUILLIER Sabrina, Mme PRÉVOST Jeanine, M. TRELLU René

Secrétaire de séance : M. TRELLU René

Convocation en date du : 02/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 6

Présents : 6

Procurations : 0

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé

La séance a été levée à : 15:00

---

### **36/2020 - OBJET : Elections sénatoriales : désignation des délégués et des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

---

Vu le Code électoral et notamment l'article R.131 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : INTA2015957J en date du 30 juin 2020 du Ministère de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 fixant le nombre de délégués, de délégués suppléants à élire dans les communes du département d'Ille-et-Vilaine ;

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

#### **Election des délégués :**

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Nom et prénom des candidats : BATHELLIER Nicolas

Nombre de suffrages obtenus : 6 voix

**M. BATHELLIER Nicolas** a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

### **Election des délégués suppléants :**

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués suppléants :

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Nom et prénom des candidats :

M.TASSEL Jean-Marie : 6 voix

M. TRELLU René : 6 voix

Mme CLOAREC Christelle : 6 voix

**M.TASSEL Jean-Marie**

**M. TRELLU René**

**Mme CLOAREC Christelle**

ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.